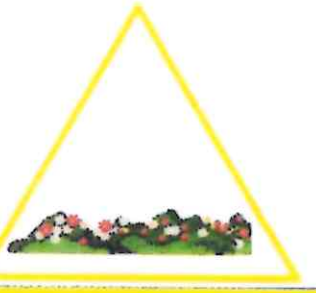
PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

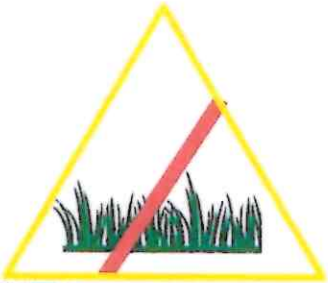
Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

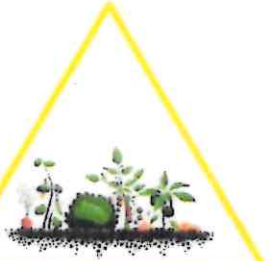
Usages domestiques



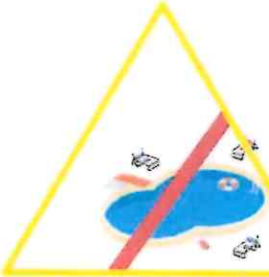
Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris de 11h à 18h



Interdiction d'arroser les espaces verts.
Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 11h à 18h



Interdiction de remplir les piscines privées (de plus de 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition



Interdiction de laver les toitures, les façades et les trottoirs



Interdiction de laver les véhicules à domicile



Fermeture des fontaines en circuit ouvert



Interdiction de toute manœuvre d'ouvrage influant le débit ou le niveau de l'eau



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

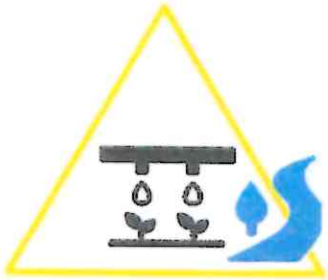
Usages agricoles



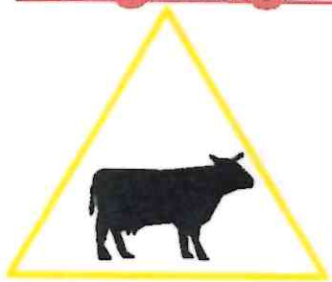
Interdiction d'irriguer par aspersion des cultures entre 11h et 18h pour les irrigants à proximité d'un cours d'eau



Interdiction de mener les pompages d'essai des forages sauf dérogation DDT



Autorisation d'irrigation par système d'irrigation localisée pour les irrigants à proximité d'un cours d'eau



Autorisation d'abreuvement des animaux

Ne sont pas concernées les pépinières, les cultures fruitières, maraîchères, florales, les plantes aromatiques ou médicinales.

Les présentes restrictions s'appliquent aux prélèvements en cours, d'eau ou en nappe d'accompagnement (à moins de 200 m d'un cours d'eau et moins de 20m de profondeur, sauf si démonstration de non incidence par un hydrogéologue, ou inversement si en dehors de ces critères mais démonstration d'incidence d'un hydrogéologue).

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

Version du 09/05/2023

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

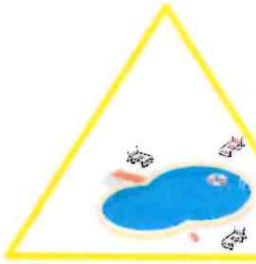
Collectivités



Lavage autorisé des toitures, des façades et des trottoirs



Surveillance accrue des Stations d'épuration et Délestage interdit
(sauf dérogation DDT)



Piscines ouvertes au public autorisées



Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 11h et 18h



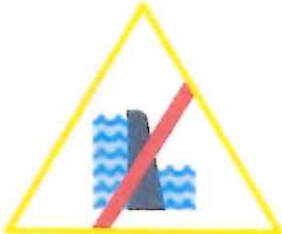
Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris de 11h à 18h



Interdiction d'arroser Les espaces verts
sauf arbres et arbustes plantés depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Fermeture des fontaines en circuit ouvert, brumisateurs interdits



Interdiction de toute manœuvre d'ouvrage influant le débit ou le niveau de l'eau



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

Version du 09/05/2023

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Entreprise non agricole



Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris de 11h à 18h



Interdiction d'arroser les Golfs de 8h à 20h.
Tenue d'un registre de Prélèvement.



Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 11h et 18h



Interdiction de remplir les piscines privées (de plus de 1m³) sauf remise à niveau
& premier remplissage sous condition



Interdiction de laver les toitures, les façades et les trottoirs sauf entreprise de nettoyage



Interdiction de laver les véhicules sauf avec matériel adapté chez un professionnel



Fermeture des fontaines en circuit ouvert



Interdiction d'arroser les espaces verts.
Sauf pour les arbres et arbustes plantés depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser les pistes d'hippodromes et manèges équins sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

Version du 09/05/2023